

*Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères*



**Compostez, la nature s'en souviendra !**



# Les agents de collecte des déchets depuis le début

## Edito

La continuité du service public a été assurée durant le confinement. Je suis fière de l'ensemble du personnel du SIPOM sans qui le maintien de l'ensemble des collectes : ordures ménagères (poubelles vertes) et papiers et emballages à recycler (poubelles jaunes) n'aurait pas été possible. Les tournées ont toutes été réalisées selon le calendrier habituel.

Bien évidemment, des précautions supplémentaires ont dû être prises pour que les agents de collecte travaillent en toute sécurité : masques et gels hydro alcooliques leur ont été fournis.

L'Atelier Missègle de Burlats a pu nous fournir une première livraison de masques en tissus. Nous les remercions pour leur réactivité. Le montant des ventes de masques est reversé à l'Institut Saint-Jacques, fondation d'utilité publique pour la recherche médicale au CHU de TOULOUSE. Mme Venon a également confectionné des masques en tissus pour les agents de la collectivité.

Je tiens à remercier le personnel et l'ensemble des habitants qui ont fait preuve de civisme et de reconnaissance

Evelyne Rouanet, Présidente du SIPOM



# **Les SIPOM assurent la Collecte des Déchets Ménagers malgré la crise sanitaire**

La collecte des déchets est une nécessité absolue. Que se passerait-il sur notre territoire si les poubelles n'étaient plus collectées ? Environnementalement et sanitaire tout deviendrait très compliqué.

Il est du devoir et de la responsabilité de chacun de respecter les consignes de tri et en faisant preuve de civisme ! Nous comptons sur vous afin de les accompagner au mieux dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, les Ordures Ménagères sont déposées dans des poches fermées et placées à l'intérieur des bacs verts (bacs de regroupement ou bac individuel quand cela est possible). Le tri est déposé en vrac et placé à l'intérieur des bacs jaunes (bacs de regroupement ou bac individuel). Le verre doit être déposé dans les colonnes prévues à cet effet. Les déchèteries collectent l'ensemble des autres déchets.

Certains services, interrompus dans un premier temps, tel que la collecte des déchets verts sur Revel et Ste Foy d'Aigrefeuille ont pu reprendre dès qu'un exutoire a été trouvé. La mise en place d'une collecte de déchets verts « en dépannage » devant la déchèterie de Revel et sur le stade de Caraman a permis aux usagers qui ne pouvaient plus stocker leurs végétaux de venir les déposer.

Merci à tous les habitants du territoire : enfants, adolescents, adultes, seniors...votre soutien et vos marques de sympathie ont aidés et accompagnés les agents durant cette période très particulière. Dessins, mots et autres présents ont attendu, et attendent, régulièrement nos agents au fil de leur tournée. Ils sont extrêmement touchés par tout cela, et souhaitent également vous en remercier.

***Merci à vous !***

# Les consignes de tri des déchets

## La collecte des déchets ménagers

Ordures Ménagères mises dans un sac poubelle fermé puis le déposer dans le bac



Papiers et Emballages à recycler à déposer en vrac dans le bac



Emballages en Verre à jeter dans la colonne



Les dépôts au sol sont INTERDITS !

A DEPOSER EN VRAC

## Les consignes du bac jaune

Papiers et des Emballages à recycler



Emballages métalliques



Bouteilles et flacons en plastique



Cartonnettes



Briques Alimentaires



TOUS LES PAPIERS SE TRIENT



Merci de bien vouloir sortir votre bac quand celui-ci est au moins à moitié plein.

Ces consignes s'appliquent toute l'année.

s restent inchangées.



## LES GESTES D'HYGIÈNE SPÉCIFIQUES DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE

Des mesures de prévention ont été mises en place afin de limiter la propagation du virus.

Toutefois, ces consignes doivent perdurer durant cette épidémie, et au-delà du confinement. Les masques, les gants, les essuie-tout, .... ainsi que tout autre objet susceptible d'être contaminé sont placés à l'intérieur de sacs fermés. Nous vous demandons de les sortir

la veille au soir de la collecte. Ainsi, en cas de changement d'horaire vous ne ratez pas le passage des éboueurs et le risque de contamination des agents est fortement diminué. Ces gestes s'appliquent évidemment lors de toute épidémie ou maladie.



Merci pour votre aide et votre solidarité !

# La Gestion des biodéchets à la source d'ici 2025

## Biodéchets ?

« Tout déchet non dangereux biodégradable du jardin ou de parc, alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires » (code environnement).

## Actuellement, comment nos biodéchets sont-ils traités ?

Chaque année, nous produisons 18 millions de tonnes de biodéchets, soit un 1/3 des déchets résiduels. Sur le territoire du SIPOM, 30% des ménages pratiquent le tri des déchets organiques. Que deviennent les 70 % restants ? Non triés ils sont évacués avec les poubelles de cuisine et enfouis au Bioréacteur de TRIFYL.

Pourquoi devons-nous trier les biodéchets ?

- Diminuer le flux de déchet de l'élimination classique (bioréacteur),
- Diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>,
- Permettre un retour au sol avec un amendement organique de qualité,
- Diminuer les coûts,
- Préserver l'environnement de diverses pollutions.



## De quelles solutions disposons-nous ?

- Développement du compostage (composteur individuel ou lombricomposteur en appartement),
- Développement du compostage partagé (pieds d'immeubles, de quartier, d'établissements, ...),
- Déploiement d'une collecte séparée de biodéchets avec la mise en place d'une nouvelle collecte.

A ce jour, la mise en place d'une nouvelle collecte n'est pas proposée sur l'ensemble de notre territoire du SIPOM.

## Quelles sont les avantages ?

Le compostage domestique, ou partagé, présente de nombreux avantages :

- Diminution des tonnages collectés en ordures ménagères (poubelle verte),
- Transmission de savoir-faire et apprentissage technique,
- Découverte et promotion du monde du vivant,
- Création et utilisation d'un amendement organique,
- Diminution des coûts (collecte, traitement des déchets, achats d'engrais),
- Création de lien social,
- Mutualisation des efforts et partage du compost produit (surtout pour les composteurs partagés).



Le SIPOM met à disposition des usagers des composteurs et lombricomposteurs. Ainsi, nous espérons étendre ce procédé, équiper le plus grand nombre d'usagers du territoire et éviter les coûts supplémentaires liés à une nouvelle collecte. Contactez-nous au 05 62 71 22 83 ou par le site [www.sipom.fr](http://www.sipom.fr).

# Broyer ses végétaux à domicile

Réduire sa  
production de  
déchets

## Que prévoit la Loi ?

La Loi Grenelle II de 2010 ainsi que la Directive Cadre Européenne de 2008 ont amorcé la mise en place du tri à la source des déchets organiques. La distinction est alors faite entre les ménages et les gros producteurs de biodéchets. Ces derniers doivent les trier et assurer leur retour au sol.

La Loi de transition énergétique et pour la croissance verte, de 2015, prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Ainsi, chaque citoyen doit disposer d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères.

## Quels sont les avantages du broyage à domicile ?

- gain de temps : moins d'allers-retours à la déchèterie,
- préservation du cycle de la matière pour un jardin au naturel,
- plus besoin d'achat d'engrais, de compost.

Il existe des alternatives à l'apport des déchets verts en déchèterie. Bien entendu, il est interdit de déposer des déchets verts dans les bacs à ordures ménagères. Que peut-on faire ?

Pour une grande partie : herbe, petits branchages : le mulching et le compostage sont de très bonnes solutions.

Pour les branches un peu plus grosses ou en plus grande quantité, le broyage est la solution adaptée.

Pour vous faciliter la mise en œuvre de ces bonnes pratiques, le SIPOM propose un service de broyage avec un opérateur mis à disposition.

## Que faire du broyat ?

Du paillage qui protège parfaitement la couche superficielle du sol, riche en humus et parfois fragile : il prévient le phénomène de battance, c'est à dire la formation d'une croûte sur la terre nue soumise à des pluies ou des arrosages importants.

## Où le mettre ?

Vous pouvez pailler dans votre jardin, votre potager, votre verger : au pied des arbustes, sous les haies, entre les rangs du potager, au pied des rosiers, dans les jardinières...Etc

## Comment ?

Etendre des couches de paillis de 3 à 5 cm environ au pied des plantes, des arbustes ou des légumes après avoir désherbé. Vous pouvez pailler en début de saison de culture, en été et également en automne pour protéger les plantes avant l'hiver et éviter de laisser le sol nu.



# LA RECYCLERIE : LA SECONDE VIE DE VOS DÉCHETS !!!!

Depuis le vendredi 7 février 2020, la Recyclerie du SIPOM a ouvert ses portes !  
Ici rien ne se perd ! Tout se transmet !

« Notre position, géographique, fait du SIPOM le premier spectateur du balai incessant des usagers venant déposer leur déchet.

Là où certains ne voient qu'une vieille lampe, ou un robot ménager trop ancien qui n'aurait plus le bon design, .... Nous y voyons une ressource, un bien qui pourrait être réutilisable et recyclable. Diminuer le volume et le poids des déchets produit reste notre première priorité. Alors, je soutiens activement cette démarche écocitoyenne, qui permet également la création d'un emploi. Je l'espère, la recyclerie a de beaux jours devant elle. »

Evelyne Rouanet, Présidente du SIPOM

Et si, les déchets contenus dans nos voitures étaient de véritables ressources. En se rendant à la déchèterie nous souhaitons nous séparer de certaines choses qui nous encombrant. Peuvent-elles être encore valorisées ? En bon état, et réutilisables pourquoi ne feraient-elles pas le bonheur d'un nouveau propriétaire ? Cette trottinette peut-elle satisfaire les envies d'aventures d'un nouvel enfant ? Ce livre que j'ai lu et relu peut-il faire voyager un nouveau lecteur ? Ce service à vaisselle qui ne correspond plus à la décoration de ma maison ne peut-il pas répondre aux goûts rétro de la nouvelle génération ?

La Recyclerie positionnée à l'entrée de la déchèterie à Revel, vous accueille le mercredi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h50.

Vous pouvez y déposer les objets dont vous souhaitez vous débarrasser afin qu'ils aient une seconde vie. Certains d'entre eux seront donnés à « La Recyclante Lauragaise » de Caraman, d'autres à Emmaüs Lauragais. Ils y seront revendus à bas prix, sans but lucratif. Pour les autres ils seront proposés aux trocs organisés par le SIPOM.

Avec cette initiative, nous souhaitons activement réduire la quantité de déchets, lutter contre le gaspillage en développant notamment la filière réemploi.

Ainsi, les catégories ciblées sont larges : meubles, vaisselles, décorations, objets culturels, équipements ménagers, matériels et accessoires de sport, textiles, livres.... L'utile et l'agréable seront au rendez-vous.

Réduisons nos déchets, nos poubelles débordent.... Nous consommons et nous jetons à tout va ! Et si cela faisait le bonheur de mon voisin ?

OUVERTURE DE LA RECYCLANTE LAURAGAIS Avenue des Sports à CARAMAN :

Jeu 9h30-12h30 et Samedi 10h-12h30 14h30-17h30



SIPOM - 19 Avenue Marie Curie - 31250 REVEL

Ouverture des bureaux

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h - Tél. 05 62 71 22 83

Directrice de la publication Evelyne Rouanet. Crédits photos : SIPOM, CITEO, EcoFolio

